



CHANTIER 3

UNE
GOUVERNANCE
LOCALE RENOVÉE
ET PARTICIPATIVE

**ENSEMBLE ET
EN MOUVEMENT,
RENFORCER LE
PROCESSUS DE
DÉCENTRALISATION ET
OUVRIR DES HORIZONS
PLUS LARGES AUX
RÉGIONS.**

La poursuite de notre effort de décentralisation et de régionalisation est de première importance. Il faut qu'un nouvel avenir industriel soit trouvé pour les Régions du Centre, des Hauts-Bassins, des Cascades, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, que les zones rurales fragiles des Régions du Nord, du Sahel et de l'Est soient appuyées dans leurs politiques de développement. Il faut que s'instaure un nouveau dialogue Etat/Collectivités territoriales.

En pratique, la répartition des compétences entre l'administration centrale et les collectivités territoriales apparaît souvent complexe et ambigu. Pour cela, les actions au cours du prochain mandat viseront à engager une réforme pour clarifier les relations entre les collectivités territoriales et l'État ainsi que celles entre collectivités locales. L'autonomie administrative et fonctionnelle des collectivités territoriales sera par ailleurs renforcée, notamment à travers des dotations en moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Ayant pour mission et par délégation de promouvoir le développement à la base, les collectivités territoriales et plus particulièrement les communes, seront intimement impliquées, à travers des contrats annuels d'objectifs et de résultats avec le gouvernement, dans la mise en œuvre de l'ensemble des engagements relatifs à la satisfaction des besoins sociaux de base, chacune en ce qui la concerne.

Afin que l'ensemble de nos populations soient couvertes par les services et réalisations concourant à leur bien-être, je lancerai dès le premier semestre 2021 un programme de promotion de « communes modèles » qui permettra à toutes les communes d'améliorer sensiblement les indicateurs socio-économiques essentiels d'ici 2025.

L'aménagement du territoire et le traitement des disparités régionales seront la base technique pour le renforcement de la solidarité nationale et de l'esprit d'appartenance à une même patrie qui offre les mêmes chances à toutes ses filles et à tous ses fils, quel que soit leur lieu de résidence.

Un **fond structurel** alimenté par le budget de l'Etat et des contributions des partenaires au développement, sera le principal instrument financier pour assurer le rattrapage des régions les plus défavorisées en plus du Programme d'appui au développement des économies locales qui va intensifier la promotion économique régionale et locale.

En outre, je m'attacherai à la réalisation de trois objectifs prioritaires :

- approfondir la réflexion sur la réorganisation du territoire national ;
- engager un grand effort d'humanisation des zones non-loties, notamment celles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- promouvoir l'intercommunalité autour des grands centres urbains en vue de leur érection en métropoles pour un meilleur développement territorial.

En vue de consolider les bases de la décentralisation, pilier essentiel de réalisation de la démocratie et du développement à la base, le prochain mandat se consacrera essentiellement au renforcement du financement des collectivités territoriales, à l'enracinement de la démocratie locale et au renforcement des capacités des acteurs du développement local. Je m'emploierai notamment à :

- réformer le dispositif de financement de la décentralisation en vue d'améliorer l'efficacité des budgets des collectivités territoriales et de renforcer leur autonomie financière ;
- promouvoir la gouvernance locale participative ;
- stimuler les jumelages dans l'esprit de renforcer le partage d'expériences et les échanges avec des collectivités d'autres pays ;
- rendre effectif l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale ;
- impulser un développement économique local inclusif et durable, gage d'une autonomisation des collectivités territoriales ;
- doter les entités déconcentrées de moyens techniques et matériels afin de faciliter leurs missions d'accompagnement des autorités décentralisées dans l'exercice de leurs missions ;

- faire adopter un nouveau code général des collectivités territoriales avec pour ambitions de :
 - > clarifier les compétences et les ressources à transférer aux régions et aux communes ;
 - > renforcer la participation des villages au développement local ;
 - > réformer les communes à statut particulier pour plus de responsabilisation des arrondissements ;
- faire adopter le suffrage universel direct comme mode d'élection des Présidents des conseils de collectivités territoriales ;
- faire adopter un statut de l'élu local ;
- poursuivre des actions de mise en corrélation du développement économique local avec l'entité territoriale délimitée, accompagnées des incitations accordées pour faciliter tout type de financement pour des projets développant un avantage compétitif dans les régions ;
- mettre à niveau et développer les infrastructures régionales de base (routes, transport urbain, électricité, eau et assainissement, éducation, santé, connectivité digitale) dans le respect des principes de transfert de compétences et de ressources entre l'État et les collectivités territoriales ;
- poursuivre des actions de développement et de valorisation de la fonction publique territoriale ;
- renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs de la décentralisation pour une meilleure prise en charge de la gestion des affaires locales et de pilotage du développement à la base ;
- accélérer le transfert effectif des compétences et des ressources de l'Etat aux communes afin d'assurer l'adéquation entre compétences et ressources transférées.

La question foncière reste une préoccupation majeure pour nos populations. Pour cela, je m'engage à mettre en œuvre les réformes et les mesures fortes suivantes :

- une réforme des textes régissant le foncier urbain et rural dans un cadre harmonisé et unifié de gestion du foncier. Il s'agira de réaliser une évaluation pertinente du processus de mise en œuvre de la Réforme Agricole et Foncière (RAF) depuis 1984 à nos jours et de ses différentes relectures, afin d'en extraire le socle vertueux qui a permis la réalisation de multiples aménagements réussis dans notre pays ;
- la régularisation foncière en vue de procéder à l'apurement définitif du passif foncier des différentes générations de lotissement, l'objectif est de permettre à tous ceux qui vivent dans les zones aménagées de disposer de documents administratifs qui leur permettent une mise en valeur, une exploitation et une jouissance sereine de leur droit d'accès à la terre ;
- la planification de la gestion de l'espace urbain et rural en l'articulant à la dynamique de l'aménagement du territoire. A terme, notre pays devrait disposer d'un système d'information géographique national avec une base de données sur l'état d'occupation des terres, la distribution et l'état des ressources, des infrastructures et équipements ;
- le renforcement de la décentralisation de la gestion foncière afin de favoriser la transparence des décisions ainsi que l'équité et l'égalité de genre dans l'accès au foncier et la redevabilité des institutions. Mon ambition est de prévenir les dérives préjudiciables à la gestion durable des terres et à la cohésion sociale.